



Mise en concordance des statuts des ASBL

Entrepreneuriat - Management

Continue

Durée

3h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Analyse des principaux changements du Code des sociétés.



Programme

Le nouveau « Code des Sociétés et des Associations » est entré en vigueur le 1er mai 2019.

A l'analyse de la législation, on trouve de manière éparse des éléments qui concernent les associations.

Celle-ci concerne notamment :

L'objet social et les buts de l'ASBL

Les nouvelles règles concernant l'assemblée générale et les associations (but, objet social)

Droits et obligations des membres de l'ASBL

La responsabilité des administrateurs

Une partie sera également consacrée à la transformation de certains statuts (unions professionnelles...)





Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Bon à savoir

Formation agréée IEC et IPCF

Consultez l'ensemble de notre catalogue de formations continues sur notre site web [notre site web de formations continues](#).

Pour tout renseignement, contactez-nous au 085/27-14-10 ou via fc-vb@centreifapme.be

